



MAIRIE
2, Place de l'église
44110 SAINT-AUBIN DES CHATEAUX
☎ 02.40.28.47.13 ☎ 02.40.28.42.24
Courriel mairie@saint-aubin-des-chateaux.fr
Site Internet www.saint-aubin-des-chateaux.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 14 décembre 2020

Opération d'extension des vestiaires sportifs – Demande de subvention DETR 2021

Par délibération du 16 décembre 2019, le Conseil Municipal a décidé de lancer le projet d'extension des vestiaires sportifs.

Ce projet porte sur :

- Une extension de 80 m² comprenant deux vestiaires douches, des sanitaires joueurs et des sanitaires publics
- La mise aux normes du vestiaire arbitre en y intégrant les anciens sanitaires publics
- La transformation des anciens vestiaires en salle de convivialité

Les travaux sont estimés 276 000 € HT, et le coût projet au stade avant-projet définitif est évalué à 309 781,80 € HT.

Ces travaux sont éligibles à la DETR et il est proposé au Conseil Municipal de solliciter ce concours financier de l'Etat. Le taux d'intervention maximum est de 35%.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

1. **Adopte** le projet d'extension des vestiaires sportifs et de transformation des vestiaires existants en salle de convivialité
2. **Sollicite** l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021
3. **Arrête** les modalités de financement comme suit :

DÉPENSES			
Détail		Montant (H.T.)	Montant TTC
Maîtrise d'œuvre		29 416,80 €	35 300,20 €
Part travaux		276 000,00 €	331 200,00 €
Missions complémentaires		4 365,00 €	5 328,00 €
Total des dépenses		309 781,80 €	371 738,16 €
FINANCEMENT			
Détail	Taux	Base	Montants
Subvention pacte régional pour la ruralité	10%	30 978,18 €	30 978,18 €
Subvention DETR	35%	108 423,63 €	108 423,63 €
Fonds libres ou emprunt		170 379,99 €	232 336,35 €
Total financement		309 781,80 €	371 738,16 €

Le Conseil Municipal est informé que la réalisation d'une étude géotechnique est obligatoire. Le planning de réalisation va ainsi être décalé d'un mois avec un lancement de la consultation des travaux prévu en février 2021 au lieu de janvier.

Opération d'aménagement de la Rue de La Vigne – Demande de subvention DSIL 2021

Le Conseil Municipal est informé que suite au conseil municipal du 16 novembre 2020, une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée pour engager les études préalables au projet d'aménagement de la rue de la Vigne.

Ce projet porte sur :

- La sécurisation de l'usage de ces voies ; Aménagements destinés à casser la vitesse
- L'aménagement et la sécurisation des carrefours
- La réfection de la chaussée en enrobé
- La prise en compte de la zone d'urbanisation future du quartier de Mauny
- L'aménagement de circulations douces et partagées
- L'aménagement paysager de la zone

Les travaux sont estimés à 350 000 € HT.

Le coût de l'opération est évalué à 375 000 € HT

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'un financement au titre de la DSIL « développement d'infrastructures en faveur de la mobilité »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

1. **Adopte** le projet d'aménagement de la Rue de la Vigne
2. **Sollicite** l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local 2021
3. **Arrête** les modalités de financement comme suit :

DÉPENSES			
Détail		Montant (H.T.)	Montant TTC
Maîtrise d'œuvre		25 000,00 €	30 000,00 €
Part travaux		350 000,00 €	420 000,00 €
Total des dépenses		375 000,00 €	450 000,00 €
FINANCEMENT			
Détail	Taux	Montant HT	Montants TTC
Subvention DSIL 2021	10%	37 500,00 €	37 500,00 €
Amendes de police		15 000,00 €	15 000,00 €
Pacte de relance régional	20%	75 000,00 €	75 000,00 €
Prise en charge couche de roulement par le Conseil Départemental		45 000,00 €	45 000,00 €
Fonds libres ou emprunt		202 500,00 €	277 500,00 €
Total financement		375 000,00 €	450 000,00 €

La date limite des offres dans le cadre de la consultation des maîtres d'oeuvre est fixée au jeudi 17 décembre 2020.

Le Conseil Municipal prend connaissance du cahier des charges ; La commission Voirie est mandatée pour étudier les offres.

Le SYDELA étudie la possibilité de déplacer le transformateur situé Rue de la Vigne dans le cadre de ce programme d'aménagement

Projet d'effacement des réseaux d'éclairage public et de télécommunication – Rue de Chateaubriant

Par délibération du 17 février 2020, le Conseil Municipal a décidé de donner son accord au lancement de l'étude de faisabilité portant sur l'effacement des réseaux aériens d'une partie de la rue de Chateaubriant (approximativement entre les numéros 8 et 20 de cette rue, représentant une longueur de réseau estimée à 145 ml.

Ce projet d'enfouissement fait suite à la décision du SYDELA d'engager les travaux de renforcement du réseau électrique du centre bourg.

La participation définitive de la commune s'élève à 14 120,47 € TTC : 5 455,23 € pour les travaux d'éclairage public et 8 665,24 € pour les travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication. L'accord de participation est validé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Fourniture et pose d'un dégrilleur – Station d'épuration par lagunage naturel

Le service d'assistance technique du Conseil Départemental préconise la mise en place d'un dégrilleur automatique avec compacteur sur la station d'épuration de type lagunage naturel pour éviter, notamment, l'encrassement du canal d'entrée.

Le devis proposé qui s'élève en totalité à 37 399,00 € HT comprend deux options et se décompose comme suit

- Dégrilleur automatique de marque FB -	35 641,00 €
- Option 1 : Réalisation d'une dalle de réception des égouttures	684,00 €
- Option 2 : Pose d'un ensacheur automatique	1 074,00 €

Cette dépense est éligible aux aides octroyées par l'agence de l'eau.

Le SATESE a émis un avis favorable sur le devis présenté.

Une visite des installations de Marsac-Sur-Don réalisées par l'entreprise JOUSSE qui a établi le devis. De très bons retours ont été faits par la commune de Marsac-Sur-Don.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

1. **Valide** le projet d'installation d'un dégrilleur automatique sur le lagunage naturel d'un montant de 35 641,00 € HT (hors options)
2. **Sollicite** une subvention de l'agence de l'eau
3. **Arrête** les modalités de financement définitives comme suit :

DÉPENSES			
Détail		Montant (H.T.)	Montant TTC
Dégrilleur – Fourniture et pose		35 641 00 €	42 769,20 €
Total des dépenses		35 641,00 €	42 769,20 €
FINANCEMENT			
Détail	Taux	Montant HT	Montants TTC
Subvention Agence de l'Eau	40%	14 256,40 €	14 256,40 €
Fonds libres ou emprunt	60%	21 384,60 €	28 512,80 €
Total financement		35 641,00 €	42 769,20 €

Participation à la scolarisation d'un élève aubinois fréquentant une classe spécialisée dans un établissement d'enseignement extérieur à la commune

Le Conseil municipal répond favorablement à la demande de la commune de Blain qui sollicite le versement d'une contribution financière dans le cadre de la scolarisation d'un enfant aubinois fréquentant une classe ULIS.

La commune de Saint-Aubin des Châteaux ne dispose pas d'une telle structure ni à l'école Jean-Pierre TIMBAUD, ni à l'école privée Sainte Laura Montoya.

La participation s'élève à 594,79 € pour l'année scolaire 2019/2020.

Fourniture des repas pour la cantine scolaire de Ruffigné et le Centre de Loisirs sans Hébergement – Fixation du prix de vente à compter de janvier 2021

Depuis 2019, la Commune de Saint-Aubin-des-Châteaux fournit les repas de la cantine scolaire de Ruffigné et lors de certaines périodes du centre de loisirs de l'ARCEL.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du bilan financier de l'année scolaire 2019/2020 décide de revaloriser le prix unitaire de vente d'un repas à 3,65 € à compter du 1^{er} janvier 2021.

Cette revalorisation tient compte de l'augmentation du coût de l'alimentaire de 10% qui a été constaté et de la réorientation vers un approvisionnement local et des produits bio.

Le Conseil Municipal souhaite que soit organisée une visite au restaurant scolaire sur le temps du repas.

Exercice du Droit de Prémption Urbain sur la propriété située 2 rue de la Gaudinais

L'acquéreur pressenti a contesté l'exercice du droit de prémption par la commune et a déposé un nouveau mémoire. Celui-ci ne faisant pas état d'éléments nouveaux, la commune ne déposera pas de mémoire en réponse aussi la clôture de l'instruction est fixée au 28 décembre 2020.

L'audience auprès du Tribunal Administratif pourrait se tenir au cours du 1^{er} semestre 2021.

Recours exercé contre la déclaration préalable de non opposition n° C2002 2018

L'audience se tiendra le 5 janvier 2021.

Compte rendu de la commission administration générale du 7 décembre 2020

Le bulletin municipal dont la parution est prévue en janvier 2021 est en cours de finalisation.

Le dossier de consultation des entreprises relatif aux travaux de reprise des concessions doit être établi.

Dates des prochains conseils municipaux

Lundi 18 janvier 2021, Lundi 8 février 2021, Lundi 8 mars 2021, Mardi 6 avril 2021 (le lundi 5 avril étant férié).
Les réunions se tiennent à 19h30.

Préparation du budget 2021

Les commissions sont invitées à faire remonter leurs besoins/projets pour le 30 janvier 2021 au plus tard.

Révision générale du Plan Local d'Urbanisme

La commune est dans l'attente de la position des services de l'Etat suite au courrier en réponse adressé après l'avis défavorable émis par les services de l'Etat.

M. Le Maire va prendre contact avec les services de la Sous-Préfecture.

Accueil d'une personne dans le cadre d'un travail d'intérêt général

Une personne va être accueillie aux services techniques communaux à compter du 4 janvier 2021 pour une durée de 150h.

Remplacement du Docteur GODDE

Une nouvelle réunion avec l'OPASS est prévue en janvier 2021

Départ en retraite de M. Michel PASSELANDE

La commune est dans l'attente des nouvelles directives sanitaires de l'Etat pour l'organisation d'une réception.

La séance est levée à 21h10

DATE du prochain conseil municipal : Lundi 18 janvier 2021 à 19h30

La secrétaire de séance
Mme Laureline DOUILLARD



Le Maire
RABU Danie

